

# GIR

## 2015 T4 Rapport trimestriel des votes enregistrés

<b>Intervalle</b>	De 2015-10-01 à 2015-12-31
<b>Publié</b>	2016-01-29
<b>Nom du client</b>	RR Université du Québec
<b>Politique</b>	Politique RR Université du Québec



<b>Entreprise</b>	United Natural Foods Inc. (UNFI)		
<b>CUSIP</b>	911163103		
<b>Date d'assemblée</b>	2015-12-16		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-10-19		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	19006

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric F. Artz.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ann Torre Bates.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Denise M. Clark.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael S. Funk.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gail A. Graham.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James P. Heffernan.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter A. Roy.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven L. Spinner.
	Pour	<b>Explication</b>	

<b>Recommandation du CA</b>			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Aussi, le régime permet l'utilisation de droit à la plus-value des actions ce qui s'apparente aux actions fictives. Ce type d'octroi n'aligne pas l'intérêt des dirigeants à celui des actionnaires, car le risque associé à la détention d'action n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Proposition d'actionnaire : Rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Teamsters General Fund of the International Brotherhood of Teamsters,	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition d'actionnaire afin d'adopter une politique stipulant qu'en cas de changement de contrôle, les dirigeants ne pourront levés leurs titres détenus.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre	<b>Explication</b>	Cet intervalle qui doit s'écouler entre la détermination du prix d'exercice des options et l'annonce de la transaction minimise l'appât du gain à court terme que pourrait représenter la vente de la société, au détriment de sa performance à long terme. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Toutefois, le proposeur n'explique pas pourquoi ce délai devrait être de quatre mois. En l'absence de précision, il n'est pas possible d'évaluer si ce délai est celui qui correspond au meilleur intérêt des actionnaires. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



Entreprise	Westpac Banking Corporation (WBC)		
CUSIP	Q97417101		
Date d'assemblée	2015-12-11		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-11-17		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	14821

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver les états financiers et le rapport des administrateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'octroi d'actions différées provenant du régime de rémunération incitative au chef de la direction.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Elizabeth Bryan.
---------------------	---

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Caltex Australia Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Peter Hawkins.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui n'a pas soumis à l'approbation des actionnaires la nomination de la firme de vérification à l'assemblée annuelle. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Craig Dunn.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Myriad Genetics Inc. (MYGN)		
<b>CUSIP</b>	62855J104		
<b>Date d'assemblée</b>	2015-12-03		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-10-06		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	6436

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : John T. Henderson.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : S. Louise Phanstiel.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

## Régime de rémunération à base d'actions

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à augmenter de 1 600 000 le nombre d'actions disponibles pour attribution dans le cadre du régime de rémunération. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



<b>Entreprise</b>	Beach Energy Ltd (ASX:BPT)		
<b>CUSIP</b>	Q13921103		
<b>Date d'assemblée</b>	2015-11-25		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-11-23		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	807529

## Propositions(s)

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'exécution du régime à base d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Fiona Rosalyn Vivienne Bennet.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de gouvernance ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui n'a pas soumis à l'approbation des actionnaires la nomination de la firme de vérification à l'assemblée annuelle. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, elle a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Douglas Arthur Schwebel.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de gouvernance ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui n'a pas soumis à l'approbation des actionnaires la nomination de la firme de vérification à l'assemblée annuelle. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Colin David Becket.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de gouvernance ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Perth Airport Pty Ltd et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Robert James Cole.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de gouvernance ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de rémunération à base d'actions

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'octroi d'actions différées provenant du régime de rémunération incitative.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'exécution du régime à base d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de droits des actionnaires

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition de reconduire le régime de droits des actionnaires.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le régime satisfait à tous les critères de la politique. (4.3 Prise de contrôle et régime de droits des actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Orbit Garant Drilling Inc. (OGD)		
<b>CUSIP</b>	68556N104		
<b>Date d'assemblée</b>	2015-11-24		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle et extraordinaire		
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-10-19		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	1597160

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Éric Alexandre.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le co-fondateur de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Alexandre.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le co-fondateur de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Yves Laliberté.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

**Vote enregistré**  
**Statut de vote**      Vote enregistré

Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edmund Stuart.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William N. Gula.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guthrie J. Stewart.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

<b>Vote enregistré</b>			Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Credit Suisse Group AG (CSGN)		
<b>CUSIP</b>	225401108/H3698D419		
<b>Date d'assemblée</b>	2015-11-19		
<b>Type d'assemblée</b>	Extraordinaire		
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-11-16		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	16740

## Propositions(s)

### Émission d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.02 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Émission d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.02 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Toute autre affaire

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de traiter toute autre affaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre	<b>Explication</b>	Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. (4.7 Autres affaires) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Toute autre affaire

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de traiter toute autre affaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. (4.7 Autres affaires) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Close Brothers Group PLC (CBG)		
<b>CUSIP</b>	G22120102		
<b>Date d'assemblée</b>	2015-11-19		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-11-17		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	26800

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport annuel.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 35,5 pence par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Strone Macpherson.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>
<b>Vote enregistré</b>	Contre	
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré	

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Preben Prebensen.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>
<b>Vote enregistré</b>	Contre	
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré	

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen Hodges.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>
<b>Vote enregistré</b>	Contre	
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré	

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan Howell.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>
<b>Vote enregistré</b>	Contre	
	Vote enregistré	

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth Lee.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés

**Statut de vote**

sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement une dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Oliver Corbett.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Geoffrey Howe.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lesley Jones.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Bridget Macaskill.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de First Eagle Investment Management LLC et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, elle siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Honoraires des vérificateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Attribution des titres

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette attribution de titres est mal encadrée dans le temps et ne comporte pas un seuil de 50 % des actions en circulation ou le taux de dilution n'est pas divulgué. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette attribution n'est pas justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Droits de préemption

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de limiter les droits de préemption.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander de limiter les droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rachat d'actions

<b>Proposeur(s)</b>			Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
---------------------	--	--	---

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Treasury Wine Estates Ltd (TWE)		
<b>CUSIP</b>	Q9194S107		
<b>Date d'assemblée</b>	2015-11-12		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-11-10		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	83473

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Ed Chan.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est co-président du conseil de Charoen Pokphand Group et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Michael Cheek.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Garry Hounsell.
---------------------	---

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui n'a pas soumis à l'approbation des actionnaires la nomination de la firme de vérification à l'assemblée annuelle. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs en cas d'un changement de contrôle. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'octroi d'actions différées provenant du régime de rémunération à base d'actions au chef de la direction.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'exécution du régime à base d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Barratt Developments PLC (BDEV)		
<b>CUSIP</b>	G08288105		
<b>Date d'assemblée</b>	2015-11-11		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-11-09		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	199117

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de recevoir les états financiers, le rapport des administrateurs, le rapport du vérificateur et le rapport stratégique.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,103 livre par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende extraordinaire

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende extraordinaire de 0,10 livre.		
---------------------	---	--	--

	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La distribution d'un dividende extraordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Allan.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Thomas.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven Boyes.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des opérations de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Rolfe.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Akers.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constat que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tessa Bamford.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constat que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nina Bibby.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constat que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Honoraires des vérificateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Contributions financières

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition demande de reconduire le plan de coinvestissement du groupe et de changer son nom pour plan de rémunération différée. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Attribution des titres

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.02.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.02.1 Augmentation du capital) Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Droits de préemption

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de limiter les droits de préemption.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander de limiter les droits de préemption s'appliquant à certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.02 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

## Rachat d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.02.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Attention! La société pourra financer son régime d'options d'achat d'actions, ce à quoi s'oppose la politique.(5.02.2 Rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Stornoway Diamond Corporation (TSE:SWY)		
<b>CUSIP</b>	86222Q806		
<b>Date d'assemblée</b>	2015-10-19		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-08-21		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	679000

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Godin.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des opérations de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Geomega Resources Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kyle Hume.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique, car il comprend l'octroi d'options d'achat d'actions. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John LeBoutillier.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil d'Industrial Alliance and Financial Services Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Matthew Manson.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gaston Morin.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter B. Nixon.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ebe Scherkus.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas B. Silver.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie-Anne Tawil.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction d'Iron Hill Investments Inc et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Serge Vezina.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que
	Abstention		

**Vote enregistré**

**Statut de vote**      Vote enregistré

le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## **Nomination de la firme de vérification**

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP et ses honoraires.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		